

Communes concernées

Grächen, Randa, St-Niklaus, Täsch, Zermatt

Population (au 31.12.2022)

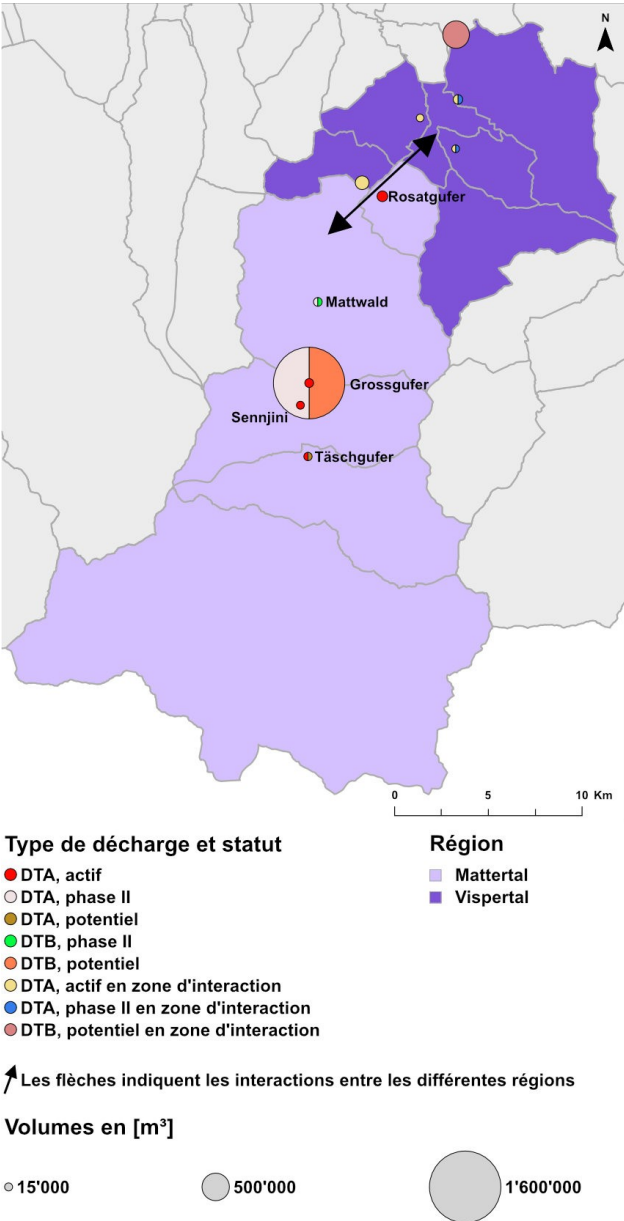
11'032 habitants

Production annuelle moyenne (calculée sur la période 2017-2022)⁸⁷

26'000 m³/an

Production annuelle moyenne par habitant

2.36 m³/hab/an



Décharges de type A en activité

Nom		Rosatgufer	Grossgufer	Täschgufer	Sennjini
Volume disponible [m³]		83'500	35'000	28'000	10'000
Remplissage annuel moyen [m³/an]		490	25'500	25	_88
Durée d'exploitation estimée		> 20 ans	1.5 ans	> 20 ans	> 20 ans
Durée d'exploita- tion ⁸⁹	B	16 ans			_90
	M	6 ans			
	H	7 ans			

⁸⁷ Selon les décharges existantes sur le territoire concerné.
⁸⁸ Absorption de tous les déchets par la DTA de Grossgufer.
⁸⁹ La durée d'exploitation est mesurée selon trois scénarios : Bas : 0.8 m³/hab/an ; Moyen : 2.36 m³/hab/an, soit la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022 ; Haut : 2 m³/hab/an.
⁹⁰ La poursuite de la décharge en tant que telle semble être exclue en raison de projets tiers.

Projet de DTA en phase II

Nom		Grossgufer (extension)	Mattwald type A
Volume estimé [m³]		1'590'000	18'000
Probabilité de réalisation ⁹¹		Elevée	Elevée
Durabilité ⁹²	B	> 20 ans	2 ans
	M	> 20 ans	< 1 an
	H	> 20 ans	< 1 an

Viabilité des projets

Les décharges actives de type A de la région de **Mattertal**, soit Rosatgufer (Grächen), Grossgufer (Randa), Täschgufer (Täsch) et Sennjini (Randa), offrent un réservoir de capacité jusqu'à l'horizon 2038 pour le scénario bas et 2028 pour le scénario haut.

La DTA de Grossgufer, autorisée pour un volume de 500'000 m³, est après un dépôt d'environ 200'000 m³, déjà en phase de demande d'autorisation de construire et d'aménager la première étape d'extension. La situation du site de Rosatgufer doit encore être clarifiée pour s'assurer que l'autorisation d'exploiter puisse être renouvelée selon les bases légales en vigueur. Les deux autres sites de DTA (Täschgufer et Sennjini) n'enregistrent actuellement aucun dépôt, car la DTA Grossgufer permet de couvrir les besoins initiaux en déchets de type A. En conséquence, les décharges de Täschgufer et de Sennjini doivent être fermées en tant que telles. En ce qui concerne le site de Täschgufer, il convient de clarifier comment le volume de stockage encore disponible peut être utilisé de manière judicieuse. La poursuite de la décharge de Sennjini semble exclue en raison de projets tiers relatifs à ce site. Ainsi, le volume de stockage encore potentiel ne peut plus être pris en compte dans le cadre de cette planification. La procédure de fermeture de cette décharge doit se faire en lien avec les projets tiers.

La région ne compte pas d'autres sites potentiels ou inscrits au PDc. En revanche, la DTA de Grossgufer pourrait être agrandie à un volume total de 1,8 Mm³ dans le cadre d'une seconde étape d'extension. Du point de vue du SEN, il serait judicieux d'envisager à moyen terme la création d'un compartiment de type B dans cette décharge⁹³. De plus, la décharge de Mattwald a également un réservoir pour un compartiment de type A. La demande d'autorisation d'exploiter est en cours d'élaboration pour les compartiments de type A et B.

La construction du tunnel Täsch-Zermatt de la MGBahn (2028-2036) produira de grandes quantités de matériaux d'excavation. Des investigations pour trouver des alternatives aux décharges existantes doivent être entreprises⁹⁴.

Interactions

Étant donné sa configuration topographique en fond de vallée, la région Mattertal a des interactions limitées par les voies de communication avec les régions voisines. Ainsi, seule la région de Vispताल pourrait être importatrice de matériaux du Mattertal.

⁹¹ La probabilité est catégorisée selon les termes suivants : Réalisée, Elevée, Forte, Moyenne, Faible, Très faible. cf. chapitre y relatif.

⁹² La durabilité est mesurée selon trois scénarios : **Bas** : 0.8 m³/hab/an ; **Moyen** : 2.36 m³/hab/an, soit la production annuelle moyenne calculée sur la période 2017-2022 ; **Haut** : 2 m³/hab/an. Elle est considérée pour chaque décharge, indépendamment les unes des autres.

⁹³ cf. fiche DTB.

⁹⁴ cf. chapitre concernant les chantiers extraordinaires.

Mesures

		HORIZON DE TEMPS⁹⁵	ENTITÉ RESPONSABLE
DTA_17_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'octroi des autorisations d'exploiter les décharges de Rosatgufer et Mattwald ainsi que l'extension de Grossgufer (première étape d'extension) puisse être finalisé dans un horizon de temps inférieur à 2 ans.	Court terme	Canton / Exploitant
DTA_17_2	Mise à disposition des moyens nécessaires pour que le site de Täschgufer puisse être fermé en tant que décharge et, le cas échéant, réservé comme site de comblement et/ou à des projets d'infrastructure de grande envergure.	Court à moyen terme	Commune / Canton / Autres acteurs impliqués
DTA_17_3	Mise à disposition des moyens nécessaires pour que le site de Sennjini puisse être fermé en lien avec les projets tiers relatifs à ce site.	Moyen à long terme	Commune / Canton / Autres acteurs impliqués

⁹⁵ Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.